



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 208-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.277

Déposée le : 13.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)
Riesen (La Neuveville, ES)
Baumann (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesurer l'ampleur de la pauvreté dans le canton de Berne et la combattre

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de publier tous les deux ans une enquête de suivi de la pauvreté qui s'appuie sur le modèle élaboré par la Haute école spécialisée bernoise ;
2. de lister des mesures appropriées pour combattre la pauvreté et de les classer par ordre de priorité.

Développement :

La pauvreté augmente en Suisse et dans le canton de Berne également. Avec les répercussions de la pandémie de COVID-19, la forte inflation, la hausse des loyers, des primes d'assurance-maladie et des prix de l'électricité, de plus en plus de ménages – surtout des familles – qui vivent avec des moyens ne dépassant que légèrement le minimum vital se retrouvent menacés par la pauvreté. Une analyse de cette situation ainsi qu'une véritable stratégie pour combattre la pauvreté font défaut dans le canton de Berne. Le dernier rapport social du canton de Berne remonte à 2015 et a été élaboré entre 2001 et 2013. Dans la réponse à la motion 040-2019 « Pour la réalisation d'un nouveau rapport social visant à lutter contre la pauvreté », le Conseil-exécutif écrivait en 2019 qu'il fallait attendre que les projets de réforme en cours montrent leurs effets et que la réalisation d'un rapport n'aurait de sens que dans quelques années. Quatre ans plus tard, la situation s'est détériorée. Dans le même temps, la Haute école spécialisée bernoise a développé en collaboration avec Caritas Suisse un modèle de suivi de la pau-

vreté pour les cantons, afin de mettre rapidement un tel outil à leur disposition. En guise de projet-pilote, la Haute école a publié un rapport pour l'année 2015 sur l'exemple du canton de Berne. Le modèle ainsi développé repose sur les données dont dispose le canton et met l'accent sur cinq indicateurs-clés (taux de pauvreté absolu, risque de pauvreté, réserves financières d'un ménage, répartition des revenus et taux des aides sociales non sollicitées). Ces indicateurs permettent de mettre le doigt sur des effets de seuil, par exemple quant au risque de pauvreté.

Un bon suivi de la pauvreté permet au canton de prendre des mesures ciblées pour lutter contre la pauvreté et pour atténuer le risque de pauvreté et, partant, de garantir que les deniers publics soient utilisés là où ils sont véritablement nécessaires. Près de la moitié des cantons disposent aujourd'hui d'un rapport social régulier ou d'une forme d'enquête de suivi de la pauvreté. Le canton de Bâle-Campagne est le premier à avoir appliqué le modèle élaboré par Caritas et la Haute école spécialisée bernoise. À Soleure, le Grand Conseil a adopté une intervention à ce sujet et dans les cantons de Schaffhouse et du Valais, une introduction est en cours d'évaluation. Si le canton de Berne appliquait lui aussi le modèle, cela permettrait d'obtenir une plus grande comparabilité des données.

Concernant le point 2 : l'étude de la Haute école spécialisée bernoise relative au suivi de la pauvreté sur l'exemple du canton de Berne¹ arrive à la conclusion qu'en 2015, dans le canton de Berne, sur la base d'un seuil de pauvreté absolu relativement bas, 94 000 personnes sont touchées par la pauvreté, soit 10 % des habitantes et habitants de notre canton, et ce même en tenant compte des prestations liées aux besoins visant à lutter contre la pauvreté. Si l'on élargit un peu la définition de la pauvreté avec un seuil à 60 % du revenu moyen, la pauvreté ou le risque de pauvreté touche même 15 % de la population. Il est donc évident que le canton de Berne doit agir, au-delà des mesures déjà mises en œuvre telles que les réductions de primes.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ « *Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern* », <https://arbor.bfh.ch/12959/> (non traduit en français)